

Extrait de l'acte de décès n°

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1)

Premier ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 25 février 2015

à 12 heures 54

est né(e) (2) Justine Christiane
Claire HORDEQUINT LELIEVRE

suivant déclaration conjointe
du 31 janvier 2015

(1^{er} Père : HORDEQUINT
2^d Père : LELIEVRE)

du sexe féminin à Amiens
(Somme)

(3)

reconnu(e) (4) le 31 janvier 2015
à Amiens (Somme) par les
père et mère

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

26 FEV. 2015



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant
compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME,
TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de
l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indi-
cation du nom par : « suivant déclaration conjointe en
date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en
cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu
être renseignée (acte de naissance ou de mariage
non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans
l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans
l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des
reconnaisances et préciser, selon le cas : « par le père »,
« par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement
du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... », « ou « Pré-
nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

13